

# CHECK LIST DEMENAGEMENT



OBJET	ACTION	FAIT ✓
COPROPRIETE	Prévenez votre syndic de votre déménagement et demandez lui de prévoir l'arrêté des comptes à la date de votre départ.	<input type="checkbox"/>
LOCATAIRE	- Prévenez votre propriétaire par recommandé avec AR 3 mois avant votre départ (un mois en cas de mutation) - Prenez rendez-vous pour l'état des lieux de sortie. - Prévoyez une journée (ou 1/2 journée) pour nettoyer votre appartement	<input type="checkbox"/>
DEMENAGEMENT	Etablissez au moins 3 devis et réservez la société de déménageurs.	<input type="checkbox"/>
COURRIER	Demandez à La Poste de faire suivre votre courrier. Service payant Durée: six mois mais peut se renouveler. Pour en bénéficier à partir d'une date donnée, vous devez déposer un ordre de réexpédition au bureau de poste de votre ancien domicile au minimum cinq jours ouvrables avant. Une pièce d'identité est nécessaire pour cette démarche.	<input type="checkbox"/>
EDF GAZ EAU	Résiliez votre abonnement au lendemain de votre départ. Ouvrez un compte auprès de chaque fournisseur d'énergie Pour que ce soit plus simple, relevez les compteurs avant d'appeler chaque organisme.	<input type="checkbox"/>
ASSURANCE	- Actualisez ou changez votre contrat d'assurance habitation. - Informez votre assureur de voiture (si différent de l'habitation) de votre nouvelle adresse.	<input type="checkbox"/>
TELEPHONE INTERNET CABLE SATELLITE	Transférez, résiliez ou modifiez votre ligne téléphonique, votre une connexion Internet, vos abonnements cable ou satellite.	<input type="checkbox"/>
ORGANISMES SOCIAUX: CPAM, CAF, URSSAF, POLE EMPLOI...	Informez les de votre nouvelle adresse: indispensable pour continuer à bénéficier de vos prestations. Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne sur <a href="http://www.changement-adresse.gouv.fr">www.changement-adresse.gouv.fr</a> .	<input type="checkbox"/>
ETABLISSEMENT SCOLAIRE de vos enfants	Prévenez le directeur de l'école de vos enfants pour mise à jour si vos enfants ne changent pas d'école. S'ils changent d'établissement, le directeur doit vous remettre un certificat de radiation. Adressez-vous ensuite à la mairie du nouveau domicile pour l'inscription dans le nouvel établissement.	<input type="checkbox"/>
IMPOTS	Envoyez un courrier au centre des impôts de votre nouveau domicile, sans oublier de prévenir votre ancien centre pour demander le transfert de votre dossier. Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne sur <a href="http://www.changement-adresse.gouv.fr">www.changement-adresse.gouv.fr</a>	<input type="checkbox"/>
BANQUE	Communiquer votre nouvelle adresse (si possible par courrier recommandé avec AR).	<input type="checkbox"/>
AMIS, RELATIONS	Informez les que vous avez déménagé en leur envoyant une carte virtuelle	<input type="checkbox"/>
ABONNEMENT MAGAZINES	n'oubliez pas de prévenir leur service abonnements.	<input type="checkbox"/>
ELECTROMENAGER NOTICES	- Commandez vos nouveaux appareils. - Si votre nouveau logement est équipé, vérifiez que votre prédécesseur a laissé les notices.	<input type="checkbox"/>
CONTRATS D'ENTRETIEN	- Essayer de récupérer le contrat d'entretien et la date de la dernière révision de la chaudière de votre nouveau logement. - Sinon, soucrivez à un contrat et faites une révision.	<input type="checkbox"/>
CARTE IDENTITE PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE	Une fois installée, demandez à la mairie de modifier l'adresse qui figure sur votre carte d'identité ou votre passeport, et à la sous-préfecture de vous établir un nouveau permis de conduire. ( formalités gratuites et facultatives).	<input type="checkbox"/>
CARTE GRISE DE VOTRE VEHICULE	A mettre à jour à la préfecture obligatoirement dans un délai d'un mois sous peine d'amende.	<input type="checkbox"/>
CARTE D'ELECTEUR	Pour voter dès l'année prochaine dans votre nouvelle commune, inscrivez vous sur les listes électorales de votre nouvelle mairie le 31 décembre au plus tard.	<input type="checkbox"/>

